



REGLEMENT PARTICULIER

TDJ de Bourg de Péage Au gymnase Vercors

Le 18 et 19 novembre



1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2023-2024 édictées par la FFBad, par le règlement TDJ du comité Drôme-Ardèche et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.

Tous les joueurs, conseillers, accompagnateurs, et personnes du public doivent se conformer au protocole sanitaire en vigueur à la date du tournoi.

Le tournoi est autorisé par la Ligue Auvergne Rhône Alpes et la Fédération Française de Badminton. N° d'autorisation : en cours (N° de Dossier Poona : 2301948). Le logiciel utilisé pour l'organisation du tournoi est BADNET.

2. Le juge arbitre sera HIRON Maxime, le GEO Jonathan Caudron (Tél : 07 69 21 13 36). Le tournoi sera géré sous le logiciel Badnet. Les décisions du Juge Arbitre seront sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club du joueur concerné. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
3. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la date du tirage au sort de Drôme-Ardèche, dans les catégories **minibad, poussin, benjamin, minime, cadet et junior**. En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, chaque joueur inscrit et présent doit être accompagné par au moins un représentant majeur. Il est désigné sur le formulaire d'inscription et doit rester pendant toute la durée où le joueur est présent sur la compétition.
4. Les tableaux proposés sont : **SH, SD, DH, DD et DX** pour toutes les catégories à l'exception des Minibad.

La catégorie Minibad regroupe les filles et les garçons dans un seul et même tableau de simple. Leurs résultats ne seront pas intégrés dans la base Poona pour le classement officiel. Les matchs de la catégorie minibad se dérouleront sous forme de « poule unique » sans sortie de poule. Les rencontres minibads se dérouleront sur une plage réduite de 2 heures maximum. Les matchs de la catégorie minibad se dérouleront en deux sets gagnants de 11 points. A 10/10, deux points d'écart seront nécessaires pour gagner le set, avec un maximum à 14/14, où le premier joueur à 15, remporte le set.

art 4bis- Tous les matchs poussins et minibads verront la neutralisation du couloir de fond de court. La hauteur du filet sera abaissée à 1m 40.

5. Le tournoi débutera le samedi et le dimanche à 9 heures.
 - Le samedi : Pour les SH et SD pour les catégories Minimes, cadets et juniors et DH, DD et DX pour les catégories poussins et benjamins.

- Et le dimanche: Pour SH et SD pour les catégories poussins et benjamins et DH, DD et DX pour les Catégories Minimales, cadets et Juniors.
- Les rencontres Minibads auront lieu samedi en priorité et/ou dimanche si le nombre de participants impose plusieurs poules

6. Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points pour les catégories Poussins à Junior.

7. Les tableaux seront établis en fonction de la catégorie d'âge et du CPPH des joueurs. Les jeunes peuvent s'inscrire et jouer sur les TDJ dans une catégorie d'âge supérieure à la leur. Ils ne pourront cependant pas s'inscrire sur la même discipline (simple, double ou mixte) dans 2 catégories d'âge différentes. L'organisation souhaite favoriser l'homogénéité de niveau et garantir un maximum de matchs. En cas de disparité des CPPH, des poules uniques de 4 ou 5 seront constituées, avec en séries 1 les joueurs avec les CPPH les plus élevés (pas de sorties de poules). En cas d'homogénéité des CPPH, le tableau se jouera en poule de 3, 4 ou 5 (maximum 2 poules), avec sorties de poules.

Les poules uniques de 3 (faute d'inscrits) seront établies qu'après l'accord des joueurs. Dans le but d'éviter les poules de 3, l'organisateur (avec l'accord du juge arbitre) et du responsable du joueur pourra changer ce joueur de catégorie d'âge tout en gardant une homogénéité des CPPH.

8. Le montant de l'inscription est, en simple ou en double, est de 8€ pour un tableau et 11 € pour deux tableaux et 12€ pour 3 tableaux. Une fois le tirage au sort effectué, les frais d'inscription seront dus (sauf forfait justifié).

9. Le nombre de joueurs est limité aux 100 premières inscriptions. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité : ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription et droits d'engagements sur **BADNET/Ebad** en priorité mais peuvent être envoyés par courrier à l'adresse suivante : Jonathan CAUDRON 10 rue des recollets app 103, 26100 romans sur Isère ou courriel suivant : tournoi@bcbp26.fr), paiement effectif des droits d'engagements, joueurs inscrits dans leur série de classement et date de réception du mail.

10. Les organisateurs, en cas de manque de participants se réservent le droit d'annuler une catégorie ou de regrouper des catégories avec l'accord du responsable des joueurs concernés et du juge arbitre.

11. Un échancier sera affiché dans le gymnase. Les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif. Les matchs peuvent être lancés jusqu'à une heure d'avance sur l'horaire prévu. Tout joueur devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.

12. Les joueurs ainsi que les conseillers aux joueurs, devront porter une tenue de badminton conforme aux règles de la FFBaD.

- 13.** A l'appel de son nom, le joueur doit se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (une/deux raquettes, boisson, serviette...). Tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 3 minutes pourra être disqualifié par le Juge Arbitre quel que soit le niveau de la compétition.
- 14.** Le temps de préparation sur le terrain est limité à 3 minutes, test des volants et changement de tenue compris.
- 15.** Les joueurs sont tenus de remplir leur résultat sur les tablettes mise à disposition à la fin de leur match. Les deux adversaires devront être présent afin de valider le résultat.
- 16.** Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes.
- 17.** L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge Arbitre avant son premier match du tournoi.
- 18.** Un joueur encore en compétition, ne peut quitter le gymnase, qu'en cas de force majeure. Il doit le faire en concertation avec le Juge Arbitre et obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, il doit laisser son numéro de téléphone et doit revenir à l'horaire indiqué par le Juge Arbitre. Sinon, le joueur pourra être annoncé comme forfait pour le match suivant.
- 19.** Le plateau de Jeu est uniquement réservé au Juge Arbitre, aux organisateurs, aux joueurs appelés à jouer. Le conseil aux joueurs étant seulement autorisé aux pauses à 11 et aux fins de sets, une zone sera réservée pour les conseillers aux joueurs (au nombre de 1 maximum) en bordure du plateau de jeu. Aucune chaise sera positionnée à l'arrière des terrains.
- 20.** Les matchs sont auto-arbitrés. Cependant, tout joueur peut faire appel au Juge Arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office). Pour les poussins et les minibads un arbitre bénévole sera désigné dans un pôle constitué par l'organisateur. Des scoreurs seront présents sur chaque terrain conformément au règlement en vigueur du Comité. Lors des phases de poules, le gagnant du match score sur le terrain où il a joué. En sortie de poule c'est le perdant qui score.
- 21.** Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant choisi, sera celui en vente à la table de marque : volant en plumes VICTOR QUEEN.
- 22.** Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être engagé 2 fois par service. Le filin touché, sera annoncé let dans l'échange.

- 23.** La **date limite d'inscription est fixée au 4 novembre 2023**. Toutes les feuilles d'inscriptions doivent nous parvenir par mail avant cette date. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le Juge Arbitre à l'aide du CPPH sur « Poona » au 5 novembre 2022. **Le tirage au sort sera réalisé le 07 novembre 2023**.
- 24.** Tout joueur forfait avant la compétition, après le tirage au sort, devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone et si nécessaire le justifier (certificat médical, attestation employeur ou scolaire, mail circonstancié, ...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à la Ligue Auvergne Rhône Alpes de badminton, 37 route du Vercors, 38500 Saint Cassien, sous peine de 2 mois de suspension de tout compétition.
- 25.** En cas de forfait d'un participant en simple, le joueur sera remplacé par un joueur inscrit sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En double si un joueur d'une paire est défaillant, il sera proposé au joueur restant un remplaçant inscrit en liste d'attente. En cas de refus du joueur, la paire sera remplacée par une paire inscrite en liste d'attente.
- 26.** Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes ou autres incidents.
- 27.** Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
- 28.** Toute participation implique l'adoption du présent règlement. Le Juge Arbitre a la faculté de disqualifier tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.
- 29.** Tous les participants, le public ainsi que les autres personnes présentes lors du tournoi (adhérents du club, élus, personnalités sportives, bénévoles...) pourront être impliqués dans une démarche éco-responsable :
- De manière directe : via les Eco-cups, les produits locaux, la gestion des déchets...
 - De manière indirecte : via des stands équitables, des expositions, du covoiturage...
 - De manière générale : communiquer sur les enjeux de « rentrer dans une démarche écoresponsable sur une manifestation sportive ».

Le Comité organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leurs contributions à la réussite de ce « TDJ éco-responsable » en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge Arbitre.

A Bourg de Péage le 21/09/2023

Le comité d'organisation